



# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Douzième session

**Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017**

**Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)**

**Point 10.3 de l'ordre du jour**

**Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV**

## I. Contexte

1. Le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) a été appliqué au programme de travail du Secrétariat de la CIPV et au projet pilote de mise en œuvre de la surveillance, en insistant surtout sur les difficultés rencontrées par les parties contractantes dans la mise en œuvre de la Convention, des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP).

2. L'IRSS est un mécanisme qui permet:

- d'apporter un appui aux différents services du Secrétariat de la CIPV en ce qui concerne l'analyse et la définition des grandes stratégies et pour l'exécution des plans de travail;
- de mener des études de cas sur de nouveaux enjeux relatifs à des domaines thématiques tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique ou encore la facilitation des échanges;
- de définir les futures priorités en matière de mise en œuvre au moyen d'une méthode d'établissement des priorités qui sera testée pendant le projet pilote de mise en œuvre de la surveillance;
- de fournir un appui et une assistance aux parties contractantes qui demandent de l'aide pour la mise en œuvre de la Convention et des NIMP, par la gestion du centre d'assistance du Système.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

3. Pour faciliter les activités relatives à l'IRSS, on a engagé début 2015 un consultant, qui continuera à travailler jusqu'à la fin du second cycle, en avril 2017.

## II. Activités menées

4. Voici les mesures relatives à l'IRSS lancées en 2016 au sein du Secrétariat et à l'appui du projet pilote de mise en œuvre de la surveillance dont l'achèvement est prévu pour la fin du deuxième cycle de projets:

- *Lancement de la nouvelle page web de l'IRSS*

5. Le centre d'assistance de l'IRSS, hébergé sur le Portail phytosanitaire international (PPI), offre depuis 2011 des informations utiles aux parties contractantes qui les aident à mettre en œuvre la CIPV et les NIMP. Il s'agit d'une plateforme en ligne composée de trois éléments principaux: un forum pour poser des questions et donner des réponses, une foire aux questions et des liens vers la page web sur les ressources phytosanitaires, où l'on peut consulter d'autres ressources. Cependant, l'utilisation d'une partie du centre d'assistance est limitée en raison de la restriction de l'accès et du fait que les visiteurs n'ont pas conscience des fonctionnalités disponibles.

6. Il est ressorti d'une analyse que des changements s'imposaient pour améliorer l'expérience des utilisateurs et la convivialité, l'accès au contenu, l'organisation et la structure des fonctionnalités et la facilité de navigation vers le centre d'assistance et au sein de celui-ci. On a donc actualisé et amélioré comme suit le centre d'assistance de l'IRSS:

- L'accès au forum des questions et réponses est maintenant ouvert à tous les professionnels de la santé des végétaux qui s'enregistrent en vue d'obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe sur le PPI.
- La page d'accueil de l'IRSS a été revue et dotée d'un nouveau texte d'introduction.
- La page web sur les activités liées à l'IRSS a été revue et des résumés sont disponibles pour chaque activité.
- Les foires aux questions sur le PPI et l'IRSS ont été fusionnées, revues et actualisées.
- Il y a maintenant un lien direct vers l'IRSS sur le nouveau PPI, sous l'onglet consacré aux projets, ainsi que sous l'onglet Activités de base – Normes et mise en œuvre.
- On a créé une fonction d'aide, qui renvoie vers des fonctionnalités aidant l'utilisateur à obtenir davantage d'informations (cette fonction apparaît sur toutes les pages du PPI).

7. La nouvelle version de la page web de l'IRSS a été présentée aux ateliers régionaux 2016 de la CIPV.

- *Édition 2016 de l'enquête générale sur la CIPV*

8. L'édition 2016 de l'enquête générale sur la CIPV a été menée du 9 septembre au 18 novembre et a été envoyée à toutes les parties contractantes et organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV). Cette enquête vise à recueillir des informations sur les mesures que les parties contractantes prennent pour donner la suite voulue aux obligations et responsabilités décrites dans la Convention, aux NIMP et aux recommandations de la CMP.

9. Cent quatre parties contractantes ont répondu à l'enquête (soit un taux de réponse de 57 pour cent). Les résultats de l'édition 2016 vont être comparés à ceux de la première enquête, réalisée en 2012.

10. Les réponses données à l'enquête vont guider la planification stratégique du Secrétariat de la CIPV et contribuer à la hiérarchisation des activités de travail en vue d'aider les parties contractantes et de répondre à leurs besoins en termes de mise en œuvre, en ce compris les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique. Ces réponses contribuent aussi au processus d'établissement de normes de la CIPV, s'agissant à la fois de l'élaboration de nouvelles normes et de la révision des normes

existantes. On peut également utiliser les informations tirées de l'enquête pour renforcer la capacité des parties contractantes de s'acquitter de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations et pour améliorer l'échange d'informations.

- *Cadre de suivi et d'évaluation (indicateurs compris)*

11. On a commencé l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation en collaboration avec le centre du développement et de l'innovation de l'Université de Wageningen.

12. L'IRSS doit permettre au Secrétariat de la CIPV d'étudier la façon dont les parties contractantes mettent la Convention en œuvre. Il complétera et alimentera le cadre de suivi et d'évaluation en cours d'élaboration, afin de permettre réactivité et amélioration continue à trois niveaux:

- la mise en œuvre des cadres de la CIPV;
- les politiques et procédures de la CIPV; et
- les domaines de travail du Secrétariat de la CIPV.

13. Les travaux d'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation ont compris une évaluation des besoins des trois niveaux de la CIPV, une formation de trois jours pour l'ensemble du personnel du Secrétariat, la préparation d'un projet de cadre de suivi et d'évaluation avec la définition de catégories d'indicateurs et la délimitation d'une proposition pour la deuxième phase du cadre de suivi et d'évaluation, aux fins de la mise en œuvre de celui-ci.

- *Enjeux d'apparition récente au niveau mondial et initiative de prévoyance de la FAO*

14. Dans le cadre du groupe de prévoyance de la FAO, l'IRSS a préparé un questionnaire sur les enjeux d'apparition récente concernant la santé des végétaux, qui a été envoyé à l'ensemble des participants aux ateliers régionaux de la CIPV. Dans ce questionnaire, il était demandé aux parties contractantes participantes de recenser les cinq enjeux d'apparition récente concernant la santé des végétaux qui seraient selon elles les plus importants dans les deux à cinq ans à venir.

15. Quatre-vingt-treize parties contractantes ont répondu au questionnaire, et leurs réponses ont été examinées aux ateliers régionaux 2016 de la CIPV. Neuf organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) ont répondu au questionnaire. Ces informations aideront la CIPV à comprendre les enjeux d'apparition récente aux niveaux national, régional et mondial ainsi que les tendances entre les différents niveaux géographiques. Elles contribueront également à l'initiative de prévoyance de la FAO dont l'objectif est de comprendre les risques à un niveau organisationnel plus élevé. Les réponses ont été compilées et peuvent être consultées dans l'édition 2016 du document de la CIPV relatif aux enjeux d'apparition récente au niveau mondial.

- *Étude réalisée dans le cadre de l'IRSS: *The Biosecurity Approach – A review and evaluation of its application by FAO, internationally and in various countries**

16. Cette étude réalisée dans le cadre de l'IRSS, qui portait sur l'examen et l'évaluation de l'application de l'approche en matière de biosécurité par la FAO, au niveau international et dans différents pays, a permis de s'intéresser à différentes définitions, aux principes et aux principaux moteurs de la biosécurité. Les études de cas qui y sont présentées donnent un aperçu des difficultés rencontrées et des succès remportés dans l'application au niveau national. Les conclusions de l'étude comprennent un ensemble de questions à étudier et des recommandations, pour permettre à la CIPV et à la FAO de déterminer la meilleure approche à adopter à l'avenir en matière de biosécurité.

17. En plus du rapport de l'étude, les auteurs ont fourni un ensemble de recommandations en vue d'alimenter le débat interne au sein du Secrétariat de la CIPV et des autres départements techniques de la FAO. Les fruits de ces débats pourront servir de base à d'autres travaux.

- *Étude réalisée dans le cadre de l'IRSS: *Analyzing the benefits of implementing the IPPC**

18. Dans cette analyse des avantages découlant de la mise en œuvre de la CIPV, on a voulu mettre en évidence les avantages aux niveaux national, régional et mondial, tout en tenant compte des avantages offerts aux différentes parties prenantes au sein de la communauté de la CIPV. Les différents aspects envisagés avaient trait à la Convention, aux NIMP et à la réalisation des objectifs stratégiques de la CIPV, mais l'accent a aussi été mis sur les avantages économiques découlant de la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP au niveau national.

19. Cette étude montre que la mise en œuvre de la CIPV par les parties contractantes apporte des avantages à plusieurs niveaux, sous la forme de protection des ressources végétales mondiales, de coopération internationale, de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de facilitation des échanges.

- *Conseils à l'intention des parties contractantes concernant les donateurs*

20. Il peut être difficile pour les parties contractantes d'obtenir des fonds pour la mise en œuvre de la Convention, des NIMP et des recommandations de la CMP, et c'est un aspect pour lequel les parties contractantes ont besoin d'aide. L'IRSS a déjà procédé à des analyses sur les donateurs existants et potentiels qui financent les activités relatives à la santé des végétaux, dans le cadre du groupe de travail du Secrétariat de la CIPV sur la mobilisation des ressources, mais les fruits de ces travaux ont été utilisés pour financer les activités du programme de la CMP par le Secrétariat de la CIPV.

21. Des indications spécifiques sont élaborées à l'intention des parties contractantes sur la recherche de financements dans les pays mêmes et ailleurs; elles sont tirées de l'analyse sur la mobilisation de ressources.

- *Initiative visant à obtenir un financement au niveau mondial*

22. Afin d'aider les parties contractantes à continuer de mettre en œuvre la Convention, les NIMP et les recommandations de la CMP, l'IRSS va soutenir une initiative visant à obtenir un financement par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Dans ce contexte, l'IRSS a notamment organisé une réunion de représentants afin de débattre d'une proposition et d'en délimiter les contours en vue de permettre aux parties contractantes d'accéder au financement du FEM.

### **III. Troisième cycle de projets de l'IRSS**

23. La CIPV entend lancer un troisième cycle de projets de l'IRSS en 2017, pour une nouvelle période de trois ans. Une demande de financement pour le troisième cycle va être soumise au donateur du projet pour examen.

24. La CMP est invitée:

- 1) à *prendre note* des activités menées en 2016 au titre de l'IRSS, qui contribueront au succès du programme de travail de la CIPV et du projet pilote de mise en œuvre de la surveillance;
- 2) à *prendre note* du fait que le Secrétariat de la CIPV a l'intention de poursuivre les activités au titre de l'IRSS et de demander un financement pour un troisième cycle de projets;
- 3) à *prier instamment* les parties contractantes de fournir des ressources et d'inciter les autres à faire de même afin d'assurer la poursuite du projet IRSS.